

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes (4DR2143)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

AMARELLE Cesla, professeure ordinaire.

Contenu

Ce cours a pour objet l'étude spécifique de la libre circulation des personnes en droit économique suisse et européen. Après une présentation des mutations de l'environnement économique international des migrations ainsi que du cadre légal et institutionnel existant dans les différentes formes de libre circulation (modèle européen, GATS Mode 4, NAFTA, Mercosur, ASEAN), le cours se concentre principalement sur l'analyse de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la Cour de justice de l'Union européenne ainsi que des décisions du Comité mixte. Des éclairages portant sur les questions institutionnelles (cadre général du droit « bilatéral », « Bilatérales III » et la portée de la parallélité, de la dynamique du développement du droit et du règlement des différends), les Accords d'association à Schengen sont également analysés. Outre l'exploration des principales dispositions de l'ALCP (interdiction générale de discrimination, statut de travailleur, d'indépendant, de prestataire de services, personne sans activité économique), le cours porte sur les problèmes actuels dans l'application de l'ALCP (travailleurs détachés et protection salariale, chômage et accès à l'aide sociale, télétravail transfrontalier, coordination des systèmes de sécurité sociale et reconnaissance des diplômes).

Ce cours propose des lectures préparatoires aux séances qui contiendront également des périodes d'analyse et de discussion de décisions judiciaires récentes (TF, TAF et CJUE). L'enseignement est coordonné avec celui en droit suisse des migrations pour assurer aux étudiant-es des connaissances approfondies et pratiques dans le domaine du droit économique des migrations.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 mn (questions théoriques ou analyse d'arrêt), précédé d'un temps de préparation.

Modalités de rattrapage

Selon le Plan d'études.

Documentation

Tous les documents préparatoires nécessaires se trouvent sur Moodle.

Pré-requis

Aucun pré-requis

Forme de l'enseignement

Cours agrémenté de cas pratiques et de lectures préparatoires.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser l'ALCP et en connaître les mécanismes essentiels.
- Utiliser les interactions fines du cadre juridique national et européen.
- Formuler des avis argumentés, structurés, synthétiques et critiques sur des questions générales liées au droit économique des migrations.
- Tester des cas d'application complexes.
- Synthétiser les processus dans lesquels s'inscrit la réflexion juridique.

Compétences transférables

- Expliquer ses connaissances, par écrit et/ou par oral, de manière rigoureuse et scientifique sur des domaines juridiques complexes et qui

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes (4DR2143)

requièrent l'application du droit suisse et européen.

- Stimuler sa créativité juridique et son esprit critique au travers de l'analyse d'un domaine juridique très dynamique et en tension permanente.
- Tester ses connaissances par rapport à des situations concrètes.